

## Annexe à la délibération

### Synthèse

Lors des premières réunions, les participants ont répondu aux quatre questions suivantes à propos de l'avenue de la République :

- Ce que j'aime
- Ce que je n'aime pas
- Quels sont vos usages (par quels moyens, pourquoi faire et à quels moments)
- Ce qui manque

A partir des résultats à ces questions et de leur classement et regroupement, trois thèmes se sont imposés sur lesquels les participants ont été amenés à se positionner :

- La mobilité
- Le cadre de vie
- Les commerces

La méthode d'analyse retenue a consisté, pour chacun des thèmes, à examiner les réponses classées en priorité 1 par ordre de grandeur, les priorités 2 ou 3 servant à conforter ou non les propositions émises.

#### La mobilité :

L'analyse des résultats montre clairement que les participants ont placé la mobilité comme centrale dans leurs préoccupations. En effet, sur un total de 1219 réponses, 866 concernent la mobilité, qu'elle soit en voiture, en vélo et à pied, 219 le cadre de vie, et 134 les commerces.

**La question des pistes cyclables a été classée prioritaire (195)** avec les propositions suivantes :

- Mise en place d'une piste cyclable entre le rond-point de l'olivier et le restaurant la Terrasse par l'avenue de la République ;
- Mise en place d'une piste cyclable entre le rond-point de l'olivier et le restaurant la Terrasse par l'arrière-centre-ville ;
- Amélioration du réseau de pistes cyclables depuis les quartiers périphériques.

L'interdiction des vélos et trottinettes sur les trottoirs et l'amélioration de la largeur du trottoir côté pair (boulangerie, charcuterie, pharmacie...) font également partie des choix cités en premier.

**La sécurisation de la voie réservée aux piétons** au niveau des cafés et restaurants, du passage de la Vélodyssée, la mise en place d'une zone piétonne de la pharmacie à la plage l'été et la canalisation des flux de véhicules électriques légers (vélos, trottinettes) également mentionnés viennent conforter ce point de vue.

La circulation de navettes a été mentionnée à plusieurs reprises (mise en place de navettes à taille adaptée, plus petites mais plus nombreuses, mise en place d'une navette au niveau des campings, mise en place de stationnements de voitures excentrés avec navettes, navette médiathèque et super U.

### **La signalisation (168 réponses) :**

Les participants indiquent que les conflits d'usage sont pour une part liés à un besoin de clarification et un manque de signalisation adéquate pour guider les usagers de l'avenue de la République (sécurisation des espaces partagés pour les piétons, mise en place des passages piétons, signalisation de la Véloodyssée, matérialisation de la zone 20 par une autre couleur, signalisation itinéraire délestage par exemple).

### **Le cadre de vie :**

Sur 219 réponses, 148 ont été classées en priorité 1

Majoritairement, les participants ont intégré dans leurs choix un périmètre plus large englobant l'avenue de la République, la place du commerce et la liaison avec l'arrière-centre-ville avec en tête des propositions, la mise en place d'une véritable liaison piétonne du lac à la plage du Bureau.

Cette liaison s'intégrera dans un environnement verdissant avec le réaménagement de la place du Commerce (moins minéral, plus vivant) et une végétalisation de l'avenue et de cette même place, le rajout de poubelles contribuant à garder ce lieu plus propre ; la suppression des jets d'eau et des pergolas ainsi que l'installation de bancs dans des espaces ombragés participent de cette intention.

Les propositions visant à améliorer le cadre de vie peuvent être réparties en deux catégories d'actions, les unes pouvant être mises en œuvre rapidement (poubelles par exemple), les autres s'inscrivant plus dans le cadre d'un réaménagement urbain avec un plan d'ensemble à imaginer comme une interface entre l'avenue et l'arrière-centre-ville avec des engagements financiers à programmer et à prioriser selon les orientations politiques.

### **Le commerce :**

134 réponses pour le commerce dont 106 classées en priorité 1

Certaines de ces propositions relèvent de la seule volonté des commerçants comme l'ouverture des magasins à l'année (commerces de bouche, maison de la presse) ou l'amélioration de la diversité et de la qualité de l'offre commerciale alors que d'autres peuvent faire partie d'un plan d'actions que la municipalité souhaiterait mettre en œuvre comme l'harmonisation de l'esthétique des commerces par le biais du Règlement Local de Publicité (RLP) ou bien l'agrandissement des surfaces commerciales sur le domaine public en haute saison ou leur diminution.

Des opérations conjointes mairie, commerçants peuvent aussi être menées comme l'organisation d'animations en arrière-saison (braderie, foire aux vins) ou de marchés nocturnes qualitatifs et de produits locaux en haute saison.